

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité  
Direction de l'Insertion  
1 73 77

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 FEVRIER 2020  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET**

**OBJET : Action "atelier de mobilisation par la confection textile" : convention avec l'association d'aide aux populations précaires et immigrées (AAPPI).**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département est en charge de la politique publique d'insertion sociale et professionnelle. La loi précise que chaque bénéficiaire du revenu de solidarité active (BRSA) a droit à un accompagnement social ou professionnel, adapté à ses besoins, réalisé avec un référent de parcours, de façon à retrouver un emploi. Le Conseil départemental finance dans son programme départemental d'insertion (PDI) des dispositifs portés par des partenaires en participant non seulement aux dépenses de structures mais en tenant compte aussi des résultats obtenus.

La demande présentée dans ce rapport relève de la politique obligatoire d'insertion. Elle est portée par l'association d'aide aux populations précaires et immigrées (AAPPI). Il s'agit du renouvellement d'une action d'accompagnement social.

L'association AAPPI propose l'action « atelier de mobilisation par la confection textile » en faveur de 20 personnes dont 15 BRSA résidant sur les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> arrondissements de Marseille. Cette action d'aide à l'insertion, s'adresse à un public féminin précaire, en grande difficulté professionnelle, sociale et linguistique, dont elle vise à rompre l'isolement et à faciliter l'insertion sociale et professionnelle.

Elle repose sur des accompagnements individualisés et collectifs des BRSA avec pour objectifs de :

- les mobiliser dans l'optique d'un parcours de formation, d'emploi et de promotion sociale ;
- les rendre autonomes dans leurs démarches administratives et dans leur recherche d'emploi ;
- restaurer le lien social favorisant la mixité culturelle ;
- valoriser leurs savoir-faire et savoir-être à travers la couture, en identifiant les compétences transférables.

L'action s'appuie sur le maillage du territoire et sur des partenaires existants.

Par ailleurs, en complément, le public peut être mobilisé sur :

- un atelier linguistique de type ASL/FLE (action socio linguistique/français langue étrangère) en partenariat avec l'association « mot à mot » ;
- la participation au forum de l'emploi par l'intermédiaire de la cité des métiers (métiers d'agents d'entretien et d'aide à la personne).

En ce qui concerne les résultats obtenus précédemment (pour rappel, dans le cadre de leur parcours, les BRSA bénéficient, le cas échéant, de plusieurs préconisations),

*Le bilan final de l'action 2018 couvrant la période du 01/02/2018 au 31/01/2019,*

18 BRSA ont bénéficié de cet accompagnement individuel et collectif :

- 7 personnes ont intégré des cours d'alphabétisation et de langue ;
- 1 personne a intégré l'action des compagnons bâtisseurs ;
- 3 personnes ont suivi un parcours de reconnaissance de leur problématique de santé ;
- 2 personnes ont intégré l'action accompagnement global ;
- 1 personne est entrée en formation d'aide-soignante ;
- 2 personnes ont signé un CDD ;
- 4 personnes ont bénéficié d'un renouvellement sur l'action.

*Le bilan intermédiaire de l'action 2019, couvrant la période du 01/02/2019 au 15/10/2019,*

15 BRSA sont en cours d'accompagnement et ont été, d'ores et déjà, mobilisés sur des actions :

- 2 personnes ont intégré des cours d'alphabétisation et de langue ;
- 5 personnes ont participé à une session collective de prévention des impayés locatifs eau et énergie (COPILEE) sur les droits et devoirs des locataires ;
- 4 personnes ont suivi un parcours de reconnaissance de leur problématique de santé ;
- 1 personne a été orientée vers l'agence pour le développement et l'information sur le logement (ADIL) ;
- 4 personnes sont proches de l'emploi : soit en recherche active, soit elles travaillent sur un projet professionnel ;
- 2 personnes sont dans une démarche de bénévolat ;
- 1 personne devrait sortir du dispositif RSA en lien avec ses ressources.

En conséquence les résultats de l'action sont satisfaisants.

Il est donc proposé de renouveler cette action du 01/02/2020 au 31/01/2021 avec les mêmes objectifs que le conventionnement précédent.

Ce rapport concerne le financement de l'association AAPPI selon la proposition énoncée dans le tableau annexé, soit un montant de 15 000 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL